

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT

=====

COMMUNE DE LAVERGNE

=====

ARRETÉ : AR_2024_51

REGLEMENTATION CIRCULATION RD807 EN AGGLOMERATION TVX CREATION GC ORANGE PAR ENTREPRISE BROUSSE & FILS

Le Maire de la Commune de LAVERGNE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 02/10/2024 par laquelle l'entreprise BROUSSE & FILS demeurant 1 rue des Bouleaux-Bât L - 59810 LESQUIN, représenté par Monsieur MATHEAU Alexis, souhaite effectuer des travaux sur le domaine public - intervention sur la RD n° 807, en agglomération, pour création GC Orange, ci-joint plan de l'emprise du chantier.

Considérant que pour permettre ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur la RD n° 807, en agglomération, côté entrée bourg St Céré, pour création GC Orange.

ARRETE

Article 1.

A compter du 10/10/2024, pour une durée de 30 jours, la circulation sur la RD n° 807 pour tous les véhicules sera réglementée dans les deux sens par feux tricolores.

Article 2.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise BROUSSE & FILS demeurant 1 rue des Bouleaux-Bât L - 59810 LESQUIN, représenté par Monsieur MATHEAU Alexis

L'entreprise des travaux assurera la maintenance de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit et les jours non ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis les cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

Article 3.

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4.

Le Maire et le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'entreprise.

Fait à LAVERGNE le 04 octobre 2024

**Le Maire,
Didier BES**

DIFFUSIONS
L'entreprise
La commune de LAVERGNE
STR de ST CERE pour information



Information sur le projet

Nature du document	DAC
Référence du document	dict-assistance-DAC-202410022138171C-Lavergne
Numéro de consultation du GU lié	202410022138171C
Numéro d'affaire	FIG400295-GCD020

Plan de l'emprise du chantier



Liste des communes concernées

	Code INSEE	Commune
Commune principale	46165	Lavergne

Emprise

N° du polygone	Coordonnées GPS des sommets des polygones
Polygone #1	1.7602270245716,44.798634465845 1.7605317234502,44.798544631957 1.7609222530173,44.798855243939 1.7612956167086,44.799045569104 1.7610982061906,44.799214577272 1.7605939507321,44.798998368545 1.760214150001,44.798858289158 1.7602270245716,44.798634465845
Surface totale	2780.19 m ²
Fond cartographique	OpenStreetMap

Légende

Système géodésique	EPSG 4326
Limite administrative	Version de référentiel IGN COG 2018 publié en 2019

